

LES UNIVERSITÉS ET LA FORMATION DES MAÎTRES

Toutes les universités du Québec ont reçu de *Prospectives* un questionnaire identique visant à obtenir d'une part des données d'ordre administratif sur la formation et le perfectionnement des maîtres et, d'autre part, des points de vue critiques sur la situation actuelle. Les commentaires insérés dans le texte sont de l'auteur du présent résumé.

ULRIC AYLWIN.

1. L'organigramme:

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Formation et perfectionnement sont du ressort de la faculté des Sciences de l'éducation et, en partie, du Service de l'éducation permanente; ces deux entités relèvent du vice-recteur aux affaires académiques et se retrouvent, avec d'autres représentants, au sein de la Sous-commission de la formation des maîtres chargée de définir les programmes de ce secteur; cette Sous-commission doit également coordonner ses orientations avec celles de la Sous-commission des premiers grades; l'autorité suprême pour l'établissement des politiques générales et des programmes se trouve à la Commission des études.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

C'est la Commission de la formation des maîtres, sous l'autorité du conseil universitaire, qui est responsable des politiques générales relatives aux programmes de formation des maîtres. Par ailleurs, sous l'autorité du vice-recteur aux affaires académiques, se trouve la Direction générale de la formation des maîtres, organisme chargé de l'exécution des décisions touchant la formation des maîtres et qui, pour la réalisation de ses programmes, fait appel aux départements et aux diverses facultés, entre autres, à la faculté des Sciences de l'éducation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

La structure principale, au-delà des départements, est celle des modules: ceux de l'élémentaire, du secondaire, de l'enfance inadaptée et de l'éducation physique; ces modules sont rattachés, par le vice-doyen des Sciences de l'éducation et le doyen du premier cycle, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; de ce dernier dépend directement, par ailleurs, le directeur du département des Sciences de l'éducation. Le vice-président à l'enseignement est chargé, pour sa part, de la coordination des programmes dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec.

UNIVERSITÉ LAVAL

Du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche relèvent trois instances principales intéressées par la formation des maîtres, de même qu'un coordonnateur au perfectionnement des enseignants; ces instances sont: l'Extension de l'ensei-

gnement, l'École des gradués et la Direction générale des programmes de cours du premier cycle; cette dernière se subdivise en trois: la Direction des baccalauréats en éducation pour la formation des enseignants, la Direction des programmes en Sciences de l'éducation et la Direction des programmes de Lettres. De l'École des gradués dépendent un responsable du comité de l'École des gradués en Sciences de l'éducation et un responsable des études graduées en: activités physiques, enseignement, administration, orientation.

UNIVERSITÉ BISHOP'S

Sous l'autorité du doyen de la Faculté, se trouvent le directeur de l'École des gradués en éducation et le directeur de l'Extension de l'enseignement.

UNIVERSITÉ MCGILL

C'est la faculté des Sciences de l'éducation, rattachée au vice-recteur aux affaires académiques, qui est directement responsable de l'ensemble des programmes du premier cycle pour la formation des maîtres. Par ailleurs les cours dans les disciplines sont dispensés par d'autres facultés, notamment celles des Arts et des Sciences. Le *Centre for Continuing Education* et l'École d'été de McGill se chargent des programmes pour les étudiants à temps partiel, même si de tels programmes sont conçus par la faculté des Sciences de l'éducation qui voit de plus à recruter le personnel nécessaire.

UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS

Le département d'Éducation relève du doyen de la faculté des Arts, tandis que le coordonnateur de la certification et des programmes de formation des maîtres dépend d'un adjoint à l'Éducation continue; ce coordonnateur est par ailleurs en relation directe avec les doyens des facultés et avec les directeurs des divers départements. Les deux instances sont rattachées au vice-recteur aux affaires académiques.

COMMENTAIRES

Si l'on tient compte de l'instruction dans une discipline donnée, de la formation professionnelle préalable et du perfectionnement en cours d'emploi, il apparaît que la formation d'un même professeur relève en général de trois à six structures pédagogiques et administratives différentes; là,

entre autres, se trouvent l'explication de problèmes soulevés dans ce dossier par des auteurs comme Fortier, David, Daoust et Bélanger, de même que l'origine des discordances administratives signalées par plusieurs commentateurs universitaires.

On peut également deviner que les normes budgétaires, l'autonomie administrative, ainsi que le prestige et le pouvoir locaux diffèrent largement d'une instance à l'autre, avec ce que supposent ces disparités en termes de dispersion des efforts et d'insatisfaction pour l'étudiant.

2. Les diplômes décernés*

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Quatre baccalauréats, dont deux d'une durée de trois ans: le B.Sc. en éducation préscolaire et enseignement élémentaire et le B.Sc. en orthopédagogie, puis un baccalauréat d'une durée d'un an complétant la formation dans une discipline du niveau secondaire (B.A. ou B.Sc. avec un sujet mineur en éducation) et, enfin, un B.Sc. en éducation, d'une durée variable selon le dossier du candidat.

La faculté des Sciences de l'éducation décerne également deux maîtrises, la maîtrise en éducation avec programme approprié en administration scolaire, andragogie ou pédagogie audio-visuelle et la maîtrise ès arts (enseignement).

De plus, la faculté offre une variété de six certificats d'enseignement (enseignement secondaire; enseignement collégial; études pédagogiques pour l'enseignement professionnel du niveau secondaire; pédagogie audio-visuelle; enseignement de l'expression dramatique; aptitude pédagogique) et, de son côté, le Service d'éducation permanente, quinze certificats portant sur l'enseignement ou l'acquisition de compétences spécialisées.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Quatre baccalauréats d'une durée de trois ans: enseignement élémentaire (options 1er cycle ou 2e cycle), enfance inadaptée, B.A. et B.Sc. avec options dans les disciplines choisies pour l'enseignement.

* En répondant à cette question, les universités ne nous ont pas nécessairement fourni une liste exhaustive des diplômes qu'elles décernent aux enseignants des niveaux élémentaire, secondaire et collégial. Pour ce qui a trait aux maîtrises, doctorats ou Ph.D. en particulier, la remarque vaut d'être retenue.

Une maîtrise en enseignement (options français ou mathématiques à l'élémentaire) décernée à la suite de douze mois de scolarité et un mémoire.

Enfin, quatre certificats d'enseignement: aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire; études en formation pédagogique; perfectionnement en enseignement collégial; aptitude pédagogique à l'enseignement de la musique.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Un baccalauréat spécialisé en enseignement, comportant 90 crédits, la spécialisation étant choisie selon l'orientation professionnelle du candidat; la liste fournie comportait 25 spécialisations différentes dans les domaines suivants: enseignement d'une discipline au niveau secondaire (11); enseignement technique et professionnel (4); enseignement préscolaire et élémentaire (3); enfance inadaptée (2); éducation physique; sciences de l'éducation; musique; sexologie; arts plastiques.

En outre, trois certificats d'enseignement (sciences de l'éducation; enfance inadaptée; sciences religieuses) exigeant 30 crédits.

UNIVERSITÉ LAVAL

Six baccalauréats spécialisés selon les sujets suivants: élémentaire, secondaire, enfance inadaptée, administration scolaire, technologie de l'enseignement, orientation scolaire et professionnelle.

En outre, sept certificats relatifs à l'enseignement de chaque niveau scolaire ou à des domaines spécialisés (animation; enseignement au cours élémentaire; enseignement au cours secondaire; enseignement au cours collégial; information professionnelle; pédagogie, option enseignement professionnel; aptitude à l'enseignement d'une langue seconde).

UNIVERSITÉ BISHOP'S

Prolongeant les études de baccalauréat, l'Université offre un diplôme d'une durée d'un an pour l'enseignement à l'un ou l'autre des niveaux scolaires.

Au-delà de ce diplôme en éducation, on peut également obtenir, après quatre sessions d'été, un diplôme supérieur en éducation, ou, après quatre sessions d'été et la rédaction d'une thèse, une maîtrise en éducation.

UNIVERSITÉ MCGILL

McGill offre une grande variété de diplômes ou certificats en enseignement, comportant 30 crédits, touchant les divers niveaux d'enseignement et certaines spécialités: enseignement dans une discipline du niveau secondaire; enseignement élémentaire: pour les enfants du groupe d'âge 5-8 ans, pour les enfants du groupe d'âge 8-11 ans, français langue seconde; enseignement technique et professionnel pour les enseignants des niveaux secondaire et collégial; certification des maîtres en exercice. Des programmes pour étudiants à temps partiel et ayant pour objets la lecture, l'enfance inadaptée et les media éducatifs sont élaborés de concert avec les commissions scolaires et servent d'activités de perfectionnement aux professeurs en exercice. Ils conduisent à l'obtention d'un diplôme mais ils peuvent être aussi pris en compte dans les exigences du Bacc. en éducation.

L'Université offre en outre, un baccalauréat en éducation comportant trois années d'étude. Au-delà du premier cycle, se trouvent la maîtrise en éducation et la maîtrise ès arts, dont les études sont de deux ans, puis le Ph.D. et le doctorat en éducation dont la scolarité est également de deux ans.

UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS

Le diplôme d'éducation préscolaire, le diplôme d'enseignement des arts et le certificat en éducation comportent des études de 30 crédits; il existe aussi un baccalauréat en éducation préscolaire comportant 90 crédits.

COMMENTAIRES

Les données qui précèdent ne peuvent tout au plus que fournir un aperçu de la diversité des programmes offerts par les universités; en effet, soit à cause de l'imprécision de nos questions, soit à cause de la complexité même des réponses à fournir, les universités ont plus ou moins détaillé les diplômes relatifs aux trois cycles d'études; en outre, les certificats décernés par les services d'éducation permanente ont été plus ou moins inclus dans les réponses; par ailleurs nous n'avons pas cru opportun de refléter ici la grande diversité des conditions d'admission à chaque type de diplôme.

Il ressort néanmoins de ce résumé que la nomenclature des diplômes est très complexe à l'intérieur de chaque institution et encore davanta-

ge d'une université à l'autre; dans les commentaires accompagnant leurs réponses, certaines universités ont d'ailleurs relevé l'inconvénient que cette profusion de diplômes et de conditions d'admission représente pour les étudiants qui veulent passer d'une catégorie de diplômes à une autre ou d'une université à une autre.

3. Clientèle des cours de psycho-pédagogie:

COMMENTAIRES

L'ambiguïté qui existe au niveau des réponses quant au sens précis donné aux termes de formation et de perfectionnement, de même que l'imprécision touchant le fait qu'on a ou pas inclus dans les chiffres fournis la clientèle de l'éducation permanente, ont rendu impossible la publication pure et simple des tableaux fournis par les universités. Par ailleurs, certaines tendances ressortent de l'évolution des clientèles, selon le niveau scolaire auquel le candidat se destine et selon le déroulement des années.

Comparaison des clientèles

Comme on pouvait s'y attendre, la clientèle totale de chacune des universités s'est accrue régulièrement au cours des trois dernières années. En chiffres absolus et en excluant les statistiques de l'éducation permanente ou de l'extension de l'enseignement, c'est l'Université du Québec qui, de loin, possède la clientèle la plus abondante; c'est par ailleurs l'université dont le rythme de croissance semble avoir été le moins important; c'est à l'Université Laval que l'on trouve le taux de croissance le plus marqué au niveau des cours de psycho-pédagogie.

Quant à la répartition de cette clientèle, on constate que dans la moitié des cas il n'y avait pas d'inscriptions en psycho-pédagogie au niveau collégial il y a quelques années et que ce secteur commence à se développer. La situation du secondaire varie davantage d'une université à l'autre: la clientèle du secondaire est plus élevée dans le cas des universités de Montréal, du Québec et de Laval; la tendance s'est par ailleurs inversée de 1971 à 73 à l'Université McGill, la situation présente donnant une supériorité numérique à l'élémentaire; quant aux Universités de Sherbrooke et de Sir George Williams, leur clientèle de l'élémentaire demeure plus importante que celle du secondaire.

4.1 Est-ce qu'un maître en exercice, une fois inscrit à un programme de perfectionnement, peut maintenir son dossier ouvert sans minimum de crédits par année et sans maximum d'années?

oui non

Si non, minimum de crédits par année
nombre maximal d'années

UNIVERSITÉ	O U I	N O N	MINIMUM	MAXIMUM	COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
				7 ans Bacc.	
Laval	—	X	3 cr.	3 ans Certificat	—
de Montréal	—	X	—	—	—
du Québec	—	X	3 cr.	1 an	—
de Sherbrooke	—	X	12 cr.	—	En pratique cette norme n'est pas toujours respectée.
McGill	X	—	—	—	La politique de l'université à cet égard est très flexible et varie d'un programme à l'autre. Pour les programmes d'études graduées, une période de 5 ans est allouée pour la complétion de tous les travaux. Ceux qui postulent un B.Ed. ont 12 ans à leur disposition. Les programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat sont généralement offerts en trois cycles de dix crédits durant les sessions d'été, quoique pour des raisons valables des étudiants peuvent obtenir une prolongation.
Sir George Williams	X	—	—	—	—
Bishop's	X	—	—	—	<ul style="list-style-type: none"> • Il est très rare qu'un étudiant suive des cours de formation des maîtres à temps partiel mais cela s'est déjà fait. • Les étudiants des écoles d'été peuvent garder leur dossier ouvert indéfiniment.

Évolution des besoins

Si l'on exclut en général la clientèle de l'éducation permanente et si l'on néglige l'ambiguïté des termes de formation et de perfectionnement, ce dernier pouvant aussi bien désigner la formation en cours d'emploi que la formation acquise au-delà d'un premier diplôme universitaire, on constate que dans l'ensemble les besoins de perfectionnement s'accroissent d'une année à l'autre; c'est particulièrement évident à l'Université de Sherbrooke, plus ou moins marqué dans les Universités Laval, McGill et du Québec, alors que les cours de formation semblent demeurer prioritaires dans les Universités de Montréal et Bishop's.

4. Les règlements administratifs et pédagogiques:

Nous avons demandé aux universités de répondre à un certain nombre de questions relatives aux règlements administratifs ou pédagogiques qui ont trait à la formation et au perfectionnement des maîtres. Nous fournissons sous forme de tableaux les réponses que nous avons reçues. Afin de faciliter l'interprétation des données recueillies, l'énoncé précis de la question précède chaque tableau. Le lecteur trouvera sans doute intérêt à établir des relations entre ces renseignements et certains propos développés dans les articles de MM. Fortier, David, Daoust et Bélanger.

4.2 Quels sont les nombres minimal et maximal de crédits entre lesquels se situent les cours offerts?

nombre minimal 1 crédit 2 crédits 3 crédits

nombre maximal 6 crédits 9 crédits autre

Commentaires (s'il y a lieu):

UNIVERSITÉ	MINIMAL						MAXIMAL						COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
	1	2	3	6	9	Autre	1	2	3	6	9	Autre	
Laval	X	-	-	-	-	4							<ul style="list-style-type: none"> Généralement les cours sont de 3 crédits. Le nombre maximal est de 4 sauf s'il s'agit de projets, de mémoires, de stages ou de travaux pratiques d'ampleur.
de Montréal	-	-	X	-	X	-							<ul style="list-style-type: none"> La plupart des cours sont de 3 ou de 6 crédits. L'internat et les stages peuvent aller à 6 ou 9 crédits.
du Québec	-	-	X	-	-	-							
de Sherbrooke	X	-	-	X	-	-							<ul style="list-style-type: none"> En général, le nombre maximal est de 4 crédits, sauf pour les stages pratiques d'enseignement qui comportent 6 crédits.
McGill	X	-	-	-	X	-							<ul style="list-style-type: none"> En général, la majorité des cours sont de 3 ou 6 crédits bien qu'on puisse avoir des variations allant d'un crédit (1) jusqu'à neuf (9).
Sir George Williams	-	-	X	X	-	-							
Bishop's	-	-	X	X	-	-							

5. Points de vue critiques

Note: En plus de données factuelles sur la formation des maîtres dans leur institution, nous avons demandé aux universités de signaler les principaux problèmes qui existent actuellement, de leur point de vue, au niveau des objectifs, du contenu et des modalités de la formation des maîtres, puis de suggérer les changements les plus urgents qu'il conviendrait d'effectuer dans ce secteur.

Le résumé des réponses que nous vous présentons ici ne prétend pas refléter complètement les points de vue énoncés. De propos délibéré nous n'avons retenu que les opinions qui étaient partagées par au moins 2 ou 3 universités. Nous avons donc cherché à dégager des *tendances* plutôt que d'aligner de simples points de vue isolés, qui ne manquaient pas d'intérêt par ailleurs. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les énoncés ne se présentaient pas comme une prise de position officielle ou exhaustive de chacune des universités.

4.3 Est-ce que le maître en exercice peut accumuler sans limite des crédits en psycho-pédagogie sans progresser dans une hiérarchie de cours conduisant à un diplôme supérieur, par exemple accumuler 100 crédits (officiellement reconnus) se situant au niveau de 1ère année de maîtrise en éducation?

oui non

Commentaires (s'il y a lieu):

UNIVERSITÉ	OUI	NON	COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
Laval	—	X	L'étudiant inscrit dans un programme doit suivre la progression du programme. Il est cependant possible à un étudiant d'être admis à des cours et non à un programme.
de Montréal	—	X	—
du Québec	—	X	—
de Sherbrooke	—	X	Maximum permis: ½ des crédits exigés en vue d'un grade.
McGill	—	X	Même si un professeur peut s'inscrire à un nombre indéterminé de cours, ceux-ci ne seront crédités que dans la mesure où ils s'inscrivent dans un programme qui comporte des exigences spécifiques en termes de crédits. Par ailleurs, si un étudiant (déjà inscrit à temps plein dans un programme) suit des cours <i>en plus</i> de ceux qui sont exigés, ceux-ci seront désignés sur son dossier comme «cours additionnels».
Sir George Williams	X	—	En principe, au niveau du premier cycle, rien n'empêche un étudiant de suivre tout cours qui l'intéresse et pour lequel il a la préparation nécessaire. En pratique le nombre de cours disponibles est assez limité; d'ailleurs on conseillera à un tel étudiant de ne pas gaspiller ses énergies en suivant des cours d'une utilité douteuse dans son cas.
Bishop's	—	X	Tous les cours conduisent directement à un diplôme mais ce ne sont pas tous les professeurs qui postulent la maîtrise ou le doctorat. Ils s'inscrivent à l'école d'été pour satisfaire à l'obligation professionnelle d'accroître leur compétence à intervalles plus ou moins réguliers, non pas nécessairement pour obtenir diplômes ou grades. Notre premier souci est de contribuer au développement professionnel des enseignants, non celui de décerner des diplômes supérieurs.

L'un des problèmes que tous s'accordent à dénoncer est l'effet négatif produit sur la motivation des enseignants par des facteurs comme: l'instauration d'un programme d'étude uniforme pour tous les professeurs qui doivent être certifiés, la déclassification, et la comptabilisation des études en termes de crédits pour fins de rémunération. On voit facilement le caractère négatif de cette motivation extrinsèque et les effets de celle-ci sur la qualité des études faites dans un tel contexte. En outre, l'affluence des étudiants, provoquée par les mesures gouvernementales,

n'ayant pas été préparée par une planification conséquente du ministère avec les facultés, il en est résulté des difficultés au niveau du recrutement de formateurs compétents et conséquemment des frustrations chez les maîtres à qui les universités n'étaient pas en mesure de fournir des services suffisants au point de vue de la quantité autant que de la qualité.

Ce manque de coordination entre les diverses instances touchées par la formation des maîtres est d'ailleurs souvent relevé par les universités;

4.4 Vu la grande variété des professeurs requis dans le domaine de la psycho-pédagogie, est-ce que l'université peut engager, pour des cours spécialisés, des formateurs ne possédant pas les diplômes habituellement requis ou si les mêmes normes de sélection des professeurs s'appliquent également dans ce domaine?

les mêmes normes d'autres normes

UNIVERSITÉ	MÊMES NORMES	AUTRES NORMES	COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
Laval	X	—	Généralement, les mêmes normes régissent l'engagement des professeurs, cependant il arrive que l'Université engage, comme chargés de cours ou professeurs visiteurs, des spécialistes dont l'apport peut contribuer à la bonne formation des étudiants.
de Montréal	X	—	On peut engager pour des cours spécialisés (généralement à forte tendance professionnelle) des formateurs possédant des compétences en dehors des normes mais toujours <i>avec plaidoyer explicatif à l'appui</i> .
du Québec	—	—	Comme politique générale, l'Université engage des chargés de cours ayant un diplôme reconnu. Pour les programmes spécialisés, éducation physique, enfance inadaptée, enseignement professionnel, la compétence dans le champ de spécialisation tient lieu de qualifications universitaires reconnues.
de Sherbrooke	X	—	Ce n'est qu'exceptionnellement, et pour un court laps de temps, que l'on déroge à ces normes.
McGill	—	X	En règle générale, les professeurs de la faculté des Sciences de l'éducation doivent posséder un diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle et une longue expérience d'enseignement dans leur domaine. Les chargés de cours occasionnels peuvent ne pas rencontrer toutes ces exigences mais doivent avoir des atouts qui, au dire du directeur du département concerné, sont appropriés à la tâche qu'on leur confie.
Sir George Williams	X	—	On peut supposer que cette question se rapporte aux programmes de formation offerts à l'intention des professeurs du secteur technique. Nous n'offrons pas de tels programmes.
Bishop's	X	—	L'Université Bishop se limite à des programmes académiques — c'est pourquoi seules des normes académiques s'appliquent.

celles-ci ne sont pas assez intégrées au processus de planification du Ministère pour pouvoir modifier leurs structures et leur recrutement en fonction des besoins auxquels on leur demandera de répondre. L'un des domaines où ce manque de planification est le plus évident est celui de la formation spécialisée: de nombreuses disciplines sont apparues récemment dans les programmes des divers niveaux sans que les universités possèdent une équipe compétente pour former les maîtres dans ces secteurs très particuliers; le domaine de l'enfance exceptionnelle à l'élémentaire et celui des disciplines professionnelles au collégial illustrent bien ce problème.

Plusieurs font remarquer aussi que les conditions d'étude des professeurs en exercice im-

sent à ceux-ci des horaires et des besoins très différents de ceux pour lesquels l'université est normalement préparée; il en résulte un service de qualité inférieure pour les maîtres en voie de perfectionnement et des difficultés administratives sérieuses pour les facultés qui cherchent malgré tout à satisfaire cette clientèle; bref, il faudrait un mode de financement approprié pour que les universités puissent répondre adéquatement aux demandes du milieu.

Quelques-uns font remarquer en passant que le dédain traditionnel des facultés universitaires et du milieu en général pour tout ce qui a trait à la psycho-pédagogie n'est pas de nature à faciliter la mise en place de ressources humaines et matérielles importantes pour ce secteur.

4.5 Est-ce que les modes d'évaluation utilisés portent surtout sur l'acquisition de connaissances ou permettent-ils surtout de vérifier dans quelle mesure l'élève-maître a acquis telle ou telle habileté reliée à l'exercice de sa profession?

surtout des connaissances surtout des habiletés

UNIVERSITÉ	SURTOUT DES CONNAISSANCES	SURTOUT DES HABILETÉS	COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
Laval	dans les cours de disciplines	dans les cours de pédagogie et de didactique	—
de Montréal	—	—	Cela dépend des objectifs visés par les activités. Si ces dernières veulent assurer l'acquisition d'habiletés, l'évaluation portera évidemment sur les habiletés acquises, de même que dans les cours visant à communiquer un savoir plus fondamental, l'évaluation portera sur les connaissances.
du Québec	X	—	La plupart des activités-cours sont d'ordre théorique et axés sur l'acquisition des concepts et théories psycho-pédagogiques. Toutefois, chaque programme comporte un stage qui varie d'un mois à une session, selon la constituante, et a pour objectif de développer les habiletés intellectuelles et les attitudes propres à l'enseignement.
de Sherbrooke	X	—	On s'achemine de plus en plus vers l'évaluation des habiletés mais sans éliminer l'évaluation des connaissances.
McGill	X	X	Pour les études graduées, l'accent est mis sur l'évaluation des connaissances, puisqu'il s'agit d'acquérir un savoir dans un contexte de réflexion et de recherche. Au niveau sous-gradué dans les programmes qui se donnent comme objectif une formation professionnelle de base, notre but est d'intégrer le mieux possible les dimensions théorique et pratique de l'expérience d'apprentissage. De tels programmes comportent une supervision prolongée de stages d'enseignement et une évaluation positive de l'habileté à enseigner est une condition <i>sine qua non</i> pour celui qui veut compléter avec succès pareils programmes.
Sir George Williams	—	X	—
Bishop's	—	—	Il faut les deux et on accorde égale importance aux deux.

Le deuxième problème d'envergure soulevé par les universités est celui de la difficulté croissante pour elles d'obtenir une collaboration suffisante des milieux d'enseignement pour l'intégration de candidats professeurs en voie de formation; on fait remarquer, à ce sujet, que les frustrations causées par la déclassification ainsi que par certains aspects des dernières conventions de travail ont rendu les praticiens beaucoup plus réticents vis-à-vis d'une collaboration bénévole avec les universités pour la formation des futurs maîtres. Il va sans dire qu'une telle situation ne facilite pas la solution d'une autre difficulté soulevée par les universités, celle de la trop grande séparation qui existe entre les cours théoriques et les stages d'application!

Sur le plan des améliorations à apporter à la situation présente, on est unanime pour suggérer qu'à l'avenir le contenu des programmes de formation et de perfectionnement soit élaboré avec le concours des divers milieux d'enseignement. Quelques-uns font remarquer, à cet égard, que les facultés des Sciences de l'éducation consacrent en général beaucoup de ressources pour former une minorité de futurs professeurs alors qu'elles disposent de peu de ressources pour perfectionner une majorité de professeurs en exercice. Ceci fait surgir une autre lacune constatée dans plusieurs universités, celle du manque de coordination à l'intérieur même de l'université entre les divers départements, services et facultés, absence de

4.6 Est-ce que l'université, dans certains cas, évalue et sanctionne par des crédits la compétence théorique ou pratique qu'un élève-maître a pu acquérir antérieurement à son inscription à l'université ou dans un cadre ne relevant pas de l'université?

UNIVERSITÉ	OUI	NON	COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS
Laval	X	—	—
de Montréal	—	—	On ne sanctionne pas la compétence théorique ou pratique acquise par l'élève-maître avant son inscription mais on dispense l'étudiant de certaines activités, eu égard à son expérience ou sa formation antérieure.
du Québec	X	—	Dans le cas des maîtres en exercice, l'expérience pertinente acquise tient lieu de l'activité-stage.
Sherbrooke	X	—	Lorsqu'un élève-maître a déjà enseigné, même s'il n'a pas terminé ses études psycho-pédagogiques, on lui donne en équivalence ses crédits de stage si l'institution où il a enseigné donne un rapport favorable. Des équivalences sont accordées aussi pour les cours donnés par Semea, le Centre de pédagogie dynamique, le Sablier, l'Office catéchétique, etc.
McGill	—	—	En règle générale, l'université ne crédite que le travail (théorique ou pratique) complété dans une autre université et qui est pertinent au programme dans lequel s'est inscrit l'étudiant. On peut créditer de cette façon jusqu'au tiers (1/3) de tout programme. Dans certains cas, les exigences du programme peuvent être révisées à cause d'une expérience d'enseignement de l'étudiant-maître.
Sir George Williams	—	X	De telles compétences ne sont pas évaluées en termes de crédits.
Bishop's	—	X	—

coordination qui se traduit d'une part par un service de moindre qualité et d'autre part par une profusion de diplômes mal intégrés, dont les équivalences et les transferts sont difficiles à effectuer. Au niveau des diplômes, enfin, on déplore l'ampleur trop restreinte d' ceux-ci quant à leur champ d'application; il est préjudiciable pour les enseignants aussi bien que pour les administrations scolaires qu'un diplôme ne vaille que pour un niveau scolaire et, souvent, que pour une matière à l'intérieur de ce niveau.

Autre critique faite par plusieurs universités: l'absence d'une définition claire des objectifs de chaque niveau d'enseignement, définition sans laquelle il est difficile pour les universités de construire des programmes de formation qui soient vraiment efficaces et satisfaisants pour le milieu.

D'une manière générale, si on tient compte que nos questions étaient plutôt d'ordre administratif, les remarques formulées par les universités dénotent une conscience claire des lacunes existantes

et des principales causes des problèmes dénoncés; dans certains cas, le diagnostic posé suffit pour laisser entrevoir la solution désirable; dans d'autres cas, des propositions concrètes sont avancées comme: dégagement périodique des professeurs en exercice pour qu'ils puissent parfaire leur formation dans des conditions favorables, mise en place d'un mécanisme qui regrouperait tous les niveaux intéressés dans le processus de planification et d'implantation, harmonisation des diplômes existants de même que des structures pédagogiques universitaires. La plupart des universités ont d'ailleurs fait plus que manifester leur désir de modifier la situation présente, puisque divers programmes d'un style nouveau sont déjà en voie d'implantation; signalons par exemple le programme d'orthopédagogie de l'Université de Montréal, le programme Performa pour la formation pédagogique des maîtres du niveau collégial à l'Université de Sherbrooke, le certificat de formation pédagogique des professeurs du secteur professionnel offert par l'ensemble des universités et déjà bien lancé à l'Université Laval et, enfin, la mise en place à l'Université McGill d'un mécanisme de collaboration avec les cégeps anglophones.

Reste à voir quand se produiront, sur les plans administratif et pédagogique, les changements généraux que tout le monde souhaite et que personne, isolément, ne semble capable de réaliser.